

**Zone destinée à l'urbanisation**

**I. Noyau urbain (délimité en gras)**

- A. Zone de centre urbain
  - IA.1 Zone d'habitat à vocation commerciale
  - IB.1 Zone en appui au centre urbain
  - IB.1 Zone d'habitat
  - IB.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
  - IB.3 Zone de service public et d'équipement communautaire à vocation résidentielle
  - IB.4 Zone d'habitat à vocation commerciale
  - IB.5 Zone d'activité économique mixte à vocation commerciale de type grande surface
  - IB.6 Zone d'habitat à vocation de service public et d'équipement communautaire
  - IB.7 Zone de service public et d'équipement communautaire
  - IB.8 Zone d'habitat à vocation d'espace vert public
  - IB.9 Zone de service public et d'équipement communautaire à vocation d'espace vert public
- C. Zone secondaire au centre urbain
  - IC.1 Zone d'habitat

**II. Noyau périphérique**

- A. Zone de centre périphérique
  - II.A.1 Zone d'habitat
  - II.A.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
- B. Zone en appui au centre périphérique
  - II.B.1 Zone d'habitat
  - II.B.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
- C. Zone secondaire au centre périphérique à ouverture paysagère
  - II.C.1 Zone d'habitat
  - II.C.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
- D. Zone de services publics et d'équipements communautaires
  - II.D.1 Zone de services publics et d'équipements communautaires

**III. Zone intermédiaire**

- A. Zone de parc habité
  - III.A.1 Zone d'habitat
  - III.A.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
- B. Zone résidentielle de liaison
  - III.B.1 Zone d'habitat
- C. Zone résidentielle à ouverture paysagère
  - III.C.1 Zone d'habitat
  - III.C.2 Zone d'aménagement communal concerté destinée à l'habitat
- D. Zone économique (PME)
  - III.D.1 Zone d'habitat à vocation économique
  - III.D.2 Zone d'activité économique mixte

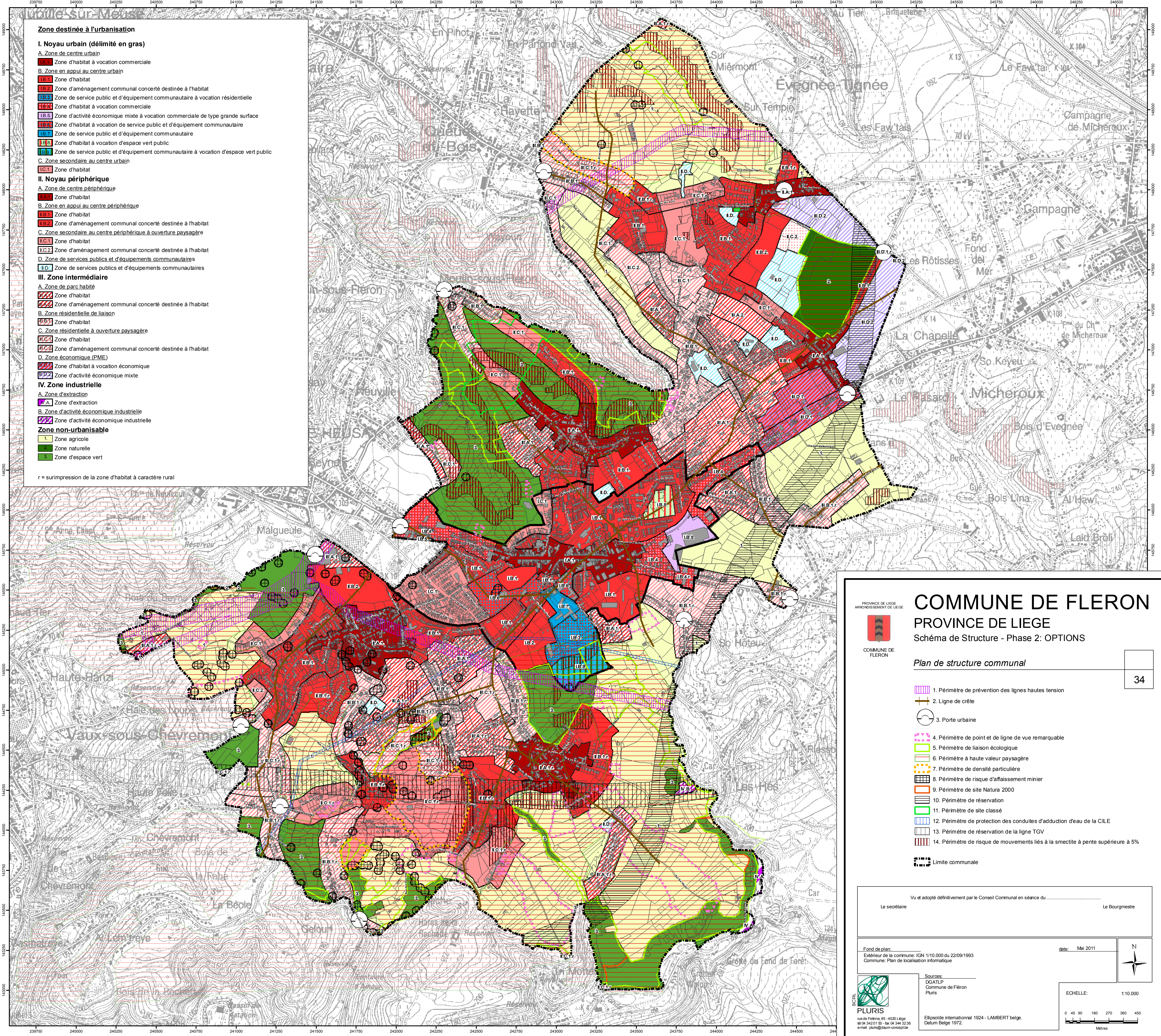
**IV. Zone industrielle**

- A. Zone d'extraction
  - IV.A.1 Zone d'extraction
- B. Zone d'activité économique industrielle
  - IV.B.1 Zone d'activité économique industrielle

**Zone non-urbanisable**

- 1. Zone agricole
- 2. Zone naturelle
- 3. Zone d'espace vert

r = surimpression de la zone d'habitat à caractère rural



PROVINCE DE LIEGE  
ARRONDISSEMENT DE LIEGE

**COMMUNE DE FLERON**

# COMMUNE DE FLERON

## PROVINCE DE LIEGE

### Schéma de Structure - Phase 2: OPTIONS

*Plan de structure communal*

34

- 1. Périmètre de prévention des lignes hautes tension
- 2. Ligne de crête
- 3. Porte urbaine
- 4. Périmètre de point et de ligne de vue remarquable
- 5. Périmètre de liaison écologique
- 6. Périmètre à haute valeur paysagère
- 7. Périmètre de densité particulière
- 8. Périmètre de risque d'affaissement minier
- 9. Périmètre de site Natura 2000
- 10. Périmètre de réservation
- 11. Périmètre de site classé
- 12. Périmètre de protection des conduites d'adduction d'eau de la CILE
- 13. Périmètre de réservation de la ligne TGV
- 14. Périmètre de risque de mouvements liés à la smectite à pente supérieure à 5%

--- Limite communale

Vu et adopté définitivement par le Conseil Communal en séance du ..... Le Bourgmestre

Le secrétaire

Fond de plan:  
Extérieur de la commune: IGN 1/10.000 du 22/09/1993  
Commune: Plan de localisation informatique

date: Mai 2011

Sources:  
DGATLP  
Commune de Fleron  
Plusis

PLURIS  
rue de Fleron, 85 - 4020 Liege  
tél 04 342 01 50 - fax 04 344 32 36  
e-mail: plusis@daum-concept.be

Ellipsoïde international 1924 - LAMBERT belge.  
Datum Belge 1972.

ECHELLE: 1:10 000

0 45 90 180 270 360 450  
Mètres